

# CHARTRE DES BENEVOLES DE WOMEN OF AFRICA



Les activités de WOMEN OF AFRICA reposent sur l'engagement de bénévoles et l'encadrement de collaborateurs professionnels bénévoles. Afin d'assurer la pérennité de cette activité bénévole et par là même de la valoriser, WOMEN OF AFRICA a élaboré la présente charte à l'attention de toutes celles et ceux qui s'engagent au sein de notre association, afin de définir leurs droits et leurs obligations.

## Les objectifs de l'association

WOMEN OF AFRICA a principalement pour but de :

- Concevoir et mettre en place des programmes de développement en faveur des femmes, des jeunes et des enfants qui sont les populations les plus vulnérables et dont la marginalisation est un facteur important de recul social et humain.
- Développer les territoires et proposer des projets transversaux.
- Favoriser une interaction efficace entre les pays et les communautés par le biais de partenariat-projets afin d'apporter des réponses concrètes et mener des actions de proximité réelles auprès des populations, notamment des femmes.
- Déployer les forces vives locales et d'aider intelligemment les populations, en les responsabilisant et en leur apportant des outils d'aide à l'autonomie, afin de leur permettre de rester chez elles où elles sont le mieux et de participer ainsi au développement leur pays respectif.
- Valoriser et agir en faveur des ODD.



## Le rôle des bénévoles

Le ou la bénévole est une personne qui choisit librement de donner une partie de son temps à l'association, sans perspective de rémunération.

Il ou elle est motivé-e pour aider à atteindre les objectifs de l'association.

Il ou elle exécute les tâches confiées avec précision et

fiabilité.

Il ou elle fait preuve d'un devoir de discrétion. Etre bénévole implique des droits et des obligations qui sont définis dans la présente charte et confirmés par une convention d'activité.

Il ou elle peut être amené à représenter l'association dans divers organismes externes (commissions, groupes de travail, associations locales, organisations internationales, etc...) et de s'investir dans des groupes de travail internes.

## Les droits

Information : le ou la bénévole reçoit une information sur l'association à son arrivée par la présidence locale ou déléguée.

Formation : le ou la bénévole est formé-e et informé-e par des séances organisées par l'antenne et soutenu-e dans son activité.

Indemnités/Prise en charge (sous conditions définies et acceptées avant le début de la mission) : le ou la bénévole est

pris-e en charge pour ses déplacements locaux ou internationaux, logement, repas, visa ou autres frais réels inhérents à l'activité. Les frais de vaccination, assurance et personnels restants à la charge du, de la bénévole. La reconnaissance de l'engagement et des compétences développées sont attestés par un certificat sur demande.



## Les obligations

- Accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs.
- Remplir la fiche d'adhésion annuelle de l'association et s'acquitter de sa cotisation.
- Prendre connaissance des statuts et du règlement intérieur.
- S'informer sur WOA et le pays d'accueil par : le Web, les dossiers à disposition et les

sources fiables.

- Participer aux différentes séances (formation, information, comité, assemblée générale, réunion de bureau) selon le pays choisi.
- Rendre compte des démarches effectuées et du travail au sein des commissions externes.
- Se conformer au règlement intérieur de l'Antenne WOA locale, respecter les consignes de sécurité et être loyal-e.

Lorsqu'une des deux parties souhaite mettre fin à la collaboration, elle s'engage à respecter un délai minimum pour rendre effective cette décision et assurer le suivi des dossiers.

*La présente charte, qui s'adresse spécifiquement aux bénévoles en mission, est non exhaustive et a été adoptée par le bureau France, lors de l'Assemblée du 1er Octobre 2003 à Saint-Souplets et renouvelée le 08 Mars 2016.*

La mission du bénévole WOMEN OF AFRICA doit se dérouler dans la plus grande sérénité et dans les valeurs éthiques qui sont chères à WOMEN OF AFRICA à savoir : la solidarité, l'esprit d'équipe, le respect de l'autre, le partage, la loyauté, l'engagement dans la tolérance, le sérieux et le professionnalisme.

En un mot : "le don de soi".